



**ARGENTINE**



**D 2073 • Ar6**  
1-15 mai 1996

**MOTS-CLEFS**  
Église catholique  
Église-État  
Rôle des Églises  
Dictature  
Répression  
Guérilla  
Droits de l'homme  
Mémoire

*Diffusion de l'information sur l'Amérique latine*

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France • Tél. 72 77 00 26 - Fax 72 40 96 70

## **LA DÉCLARATION DES ÉVÊQUES ARGENTINS SUR LE COMPORTEMENT DES "FILS DE L'ÉGLISE" PENDANT LA DICTATURE**

Au mois de décembre 1995, la Conférence épiscopale d'Argentine (CEA) devait publier un texte de repentir sur l'attitude adoptée pendant les années de la dictature (cf. DIAL D 2043). Le consensus ne fut pas possible et la déclaration ajournée. Il aura fallu attendre le 27 avril 1996 pour que la CEA demande publiquement pardon au sujet du comportement qu'ont eu des "fils de l'Église". L'épiscopat, le clergé et l'Église sont, en tant que tels, dédouanés de toute responsabilité, celle-ci étant renvoyée aux seuls chrétiens individuels. Enfin, comme l'écrit Washington Uranga dans un éditorial de Pagina 12 du 28 avril 1996 : "Les omissions du texte ne sont pas moins graves que cer-

taines affirmations." On pourra s'en rendre compte en relisant par exemple la lettre récemment envoyée au pape par des groupes de soutien aux Mères de la place de Mai ou celle de Ludovic Rebillard, respectivement parues dans DIAL D 2042 et D 1986.

Nous publions ici intégralement le texte des évêques argentins faisant état de leur demande de pardon concernant l'attitude de fils de l'Église durant la dictature. Il correspond aux numéros 18 à 21 d'une longue lettre pastorale intitulée En marchant vers le troisième millénaire, rendue publique lors de l'Assemblée plénière de la CEA, San Miguel, 27 avril 1996.

18. Tout au long de l'histoire nationale, fréquemment et de diverses façons, l'annonce de l'Évangile a été séparée de l'application qui devrait être la sienne dans la vie politique. Cette séparation s'est manifestée cruellement dans les décennies 60 et 70, caractérisées par le terrorisme de la guérilla et par la terreur répressive de l'État. Les profondes blessures de cette période ne sont pas encore cicatrisées. Sans admettre des responsabilités que

l'Église n'a pas eues dans ces événements, nous devons reconnaître que des catholiques ont justifié et ont participé à la violence systématique comme voie de "libération nationale", visant la prise du pouvoir politique et l'établissement d'une nouvelle forme de société, inspirée de l'idéologie marxiste, entraînant malheureusement beaucoup de jeunes. Il y eut aussi d'autres groupes, parmi lesquels on compte beaucoup de fils de l'Église, qui répondirent illégalement à la gué-

rilla d'une manière immorale et atroce, qui nous fait honte à tous. Il est pour cela opportun de répéter ce qui a déjà été dit : "Si quelque membre de l'Église, quelle que soit sa condition, avait cautionné de tels faits par ses conseils et sa complicité, il aurait agit sous sa propre responsabilité personnelle, en se trompant ou en péchant gravement contre Dieu, l'humanité et la conscience" <sup>1</sup>.

1. CEA, 111<sup>e</sup> Commission permanente, 8 mars 1995.

19. Dès le début de cette tragédie, on s'est préoccupé d'annoncer, en toute clarté, l'Évangile de la justice, de la vie en commun dans la société et de la réconciliation. Nombreux sont les documents qui, dès la fin des années 60 jusqu'à la veille du retour à l'ordre constitutionnel en 1983, attestent de cet enseignement sur la nécessité de l'État de droit, l'inviolabilité des droits de l'homme et la perversité de tous les crimes contre les personnes et contre la vie sociale<sup>2</sup>.

Les documents de l'épiscopat attestent fidèlement de tout ce que nous avons dit sur ces événements douloureux. En guise de synthèse de cet enseignement, nous transcrivons quelques lignes de *Dieu, l'homme et la conscience* : "il existe de nombreux et douloureux péchés contre la vie d'autrui (...) En ces temps-ci, certains d'eux ont revêtu une particulière gravité, en raison de leur ampleur et du fait qu'ils ont été commis d'une manière systématique.

Ils sont le résultat d'idéologies aux caractéristiques diverses, subversives ou répressives, mais qui ont en commun, pour atteindre leurs propres fins, d'avoir violemment porté atteinte au droit à la vie. C'est comme si on avait planifié des actes de terrorisme, de tortures, de mutilations, d'assassinats. L'Église a demandé que soit fait un examen de conscience particulier dans ce domaine, guidée par la conviction qu'une révision de l'histoire personnelle et sociale elle-même sera utile pour construire avec clarté et assurance l'avenir de la nation"<sup>3</sup>.

Solidaires de notre peuple et des

2. Cf. *L'Église et les droits de l'homme*, 1984.

3. *Dieu, l'homme et la conscience*, n° 60, 1983.

péchés de tous, nous demandons pardon à Dieu notre Seigneur pour les crimes alors commis, particulièrement pour ceux qui eurent pour protagonistes des fils de l'Église, qu'ils aient été enrôlés dans la guérilla révolutionnaire, qu'ils aient détenu le pouvoir d'État ou qu'ils aient été membres des forces de sécurité. De même pour tous ceux qui, déformant l'enseignement du Christ, ont poussé à la violence de la guérilla ou à une répression immorale.

20. Pendant cette période, l'épiscopat a jugé qu'il devait mener de front la ferme dénonciation des mauvais traitements et de fréquentes interventions auprès de l'autorité par l'intermédiaire du Bureau exécutif de la CEA, de la Commission chargée de ses affaires, ou de l'action individuelle des évêques. Il a recherché des solutions pratiques pour éviter des maux plus graves pour les détenus. Nous devons confesser que, malheureusement, nous nous sommes heurtés aux comportements intransigeants de beaucoup d'autorités qui se dressaient comme un mur impénétrable.

Un nombre non négligeable de personnes jugent que les évêques auraient dû, en une telle période, rompre toute relation avec les autorités, pensant qu'une telle rupture aurait été un geste efficace pour obtenir la libération des détenus. Dieu seul sait ce qui se serait produit si un tel chemin avait été suivi. Mais, sans aucun doute, tout ce qui a été fait n'a pas pu empêcher tant d'horreur.

Nous regrettons profondément de ne pas avoir pu atténuer davantage la souffrance causée par un tel drame. Nous nous solidarisons avec ceux qui se sentent blessés par cela et nous déplorons sincèrement la participation

des fils de l'Église à la violation des droits de l'homme.

21. Nous faisons nôtres certaines idées du message de Jean-Paul II à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale : "Il n'a pas été facile de comprendre les dimensions nombreuses et tragiques du conflit (...) Nous avons le devoir de nous souvenir devant Dieu de ces faits dramatiques, pour honorer les morts et compatir avec ceux que ce déploiement de cruautés ont blessés dans leur cœur et dans leur corps, en pardonnant entièrement les offenses (...) Face à toute guerre, nous sommes tous appelés à méditer sur nos responsabilités en demandant pardon et en pardonnant"<sup>4</sup>.

Pour progresser dans la réconciliation de tous les Argentins, nous réaffirmons ce que nous avons dit dans *Église et communauté nationale* : "elle ne peut se construire que sur la vérité, la justice et la liberté, pénétrées de miséricorde et d'amour"<sup>5</sup>.

Nous avons confiance que ce chemin de repentir en vue de la réconciliation fera pénétrer la miséricorde de Dieu dans nos cœurs et dans ceux de la communauté argentine, afin que les rancœurs et les ressentiments soient laissés en arrière et que nous marchions avec espoir vers le troisième millénaire.

4. *Jean-Paul II, La fin de la Seconde Guerre mondiale*, 8 mai 1995, n° 2 et 8.

5. *Église et communauté nationale*, n° 199 à 202.

*Traduction DIAL. En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.*